

6-3 – ENVIRONNEMENT PHYSIQUE (ambiance lumineuse)

DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'ambiance lumineuse peut représenter un risque pour la santé. Au-delà de l'inconfort qu'une exposition à cet environnement peut provoquer et qui est susceptible de rendre l'exécution de certaines tâches difficiles, ces facteurs peuvent aussi générer des risques plus importants (baisse de l'acuité visuelle, chutes...).

ENJEUX

L'ambiance lumineuse, naturelle ou artificielle, est également extrêmement importante. Des conditions défavorables de vision entraînent, outre la baisse de l'acuité visuelle à moyen terme, de la fatigue, des maux de tête, une perte de concentration et peuvent conduire à des erreurs ou des chutes. 10% des accidents du travail mettraient en cause une mauvaise ambiance lumineuse.

SITUATIONS D'EXPOSITION

6.3.1 Travail dans une ambiance trop lumineuse

6.3.2 Travail dans une ambiance pas assez lumineuse

6.3.3 Autre (à préciser)

ANALYSE DE LA SITUATION D'EXPOSITION

Individu(s)

Etat physiologique de l'agent (ex. : grossesse, âge...);

Tâche(s)

Matériel(s)

Type d'éclairage – Eclairage droit ou indirect

Milieu

Locaux pas ou mal éclairés
Travail dans des locaux aveugles ;
Insuffisance de lumière
Surexposition à la lumière ;

EXEMPLES DE MESURES DE PRÉVENTION

ORGANISATIONNELLES

- Réduire la durée d'exposition en organisant l'alternance des tâches
- Ménager des temps de pause

TECHNIQUES COLLECTIVES

- Prendre en compte la nature, la qualité et la quantité de lumière au moment de la conception des locaux (cf. valeurs minimales d'éclairage prévues par le code du travail) ;
- Privilégier l'apport de lumière naturelle et adapter l'éclairage à l'environnement de travail ;
- Faciliter l'accès aux organes de commande d'éclairage grâce à des voyants lumineux dans les locaux aveugles ;
- Assurer l'entretien régulier du matériel d'éclairage.

TECHNIQUES INDIVIDUELLES

- Permettre la régulation des sources de lumière (stores, filtres sur les vitres, éclairage artificiel modulable) ;
- Disposer les écrans d'ordinateur perpendiculairement et à au moins 1,5 mètre de la zone d'entrée de la lumière ;
- Privilégier les écrans avec traitement anti-reflets ;

HUMAINES

- Informer et former le personnel sur les risques liés à ces différentes ambiances physiques et sur les moyens de s'en prémunir ;
- Former le personnel à l'utilisation des équipements de protection

POUR ALLER PLUS LOIN...

L'éclairage naturel,
brochure INRS ED 82 ;
Eclairage artificiel au poste de travail,
brochure INRS ED 85 ;